



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 563

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 458 AUX FINS DE DISTRAIRE LE LOT 6 110 146 DE LA ZONE Rb34 POUR L'INSCRIRE DANS LA ZONE Rc21

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par le soussigné, directeur général;

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020, le règlement n° 563 a été adopté.

QUE la Municipalité régionale de comté (MRC) de Témiscamingue a émis un certificat de conformité pour ce règlement le 9 décembre 2020.

Le règlement n° 563 entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 10 décembre 2020.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Martin Lecompte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis et en le publiant sur le site Web de la Ville de Ville-Marie le 10 décembre 2020 et en faisant paraître copie dans le journal Le Reflet témiscamien le 15 décembre 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 décembre 2020.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier